

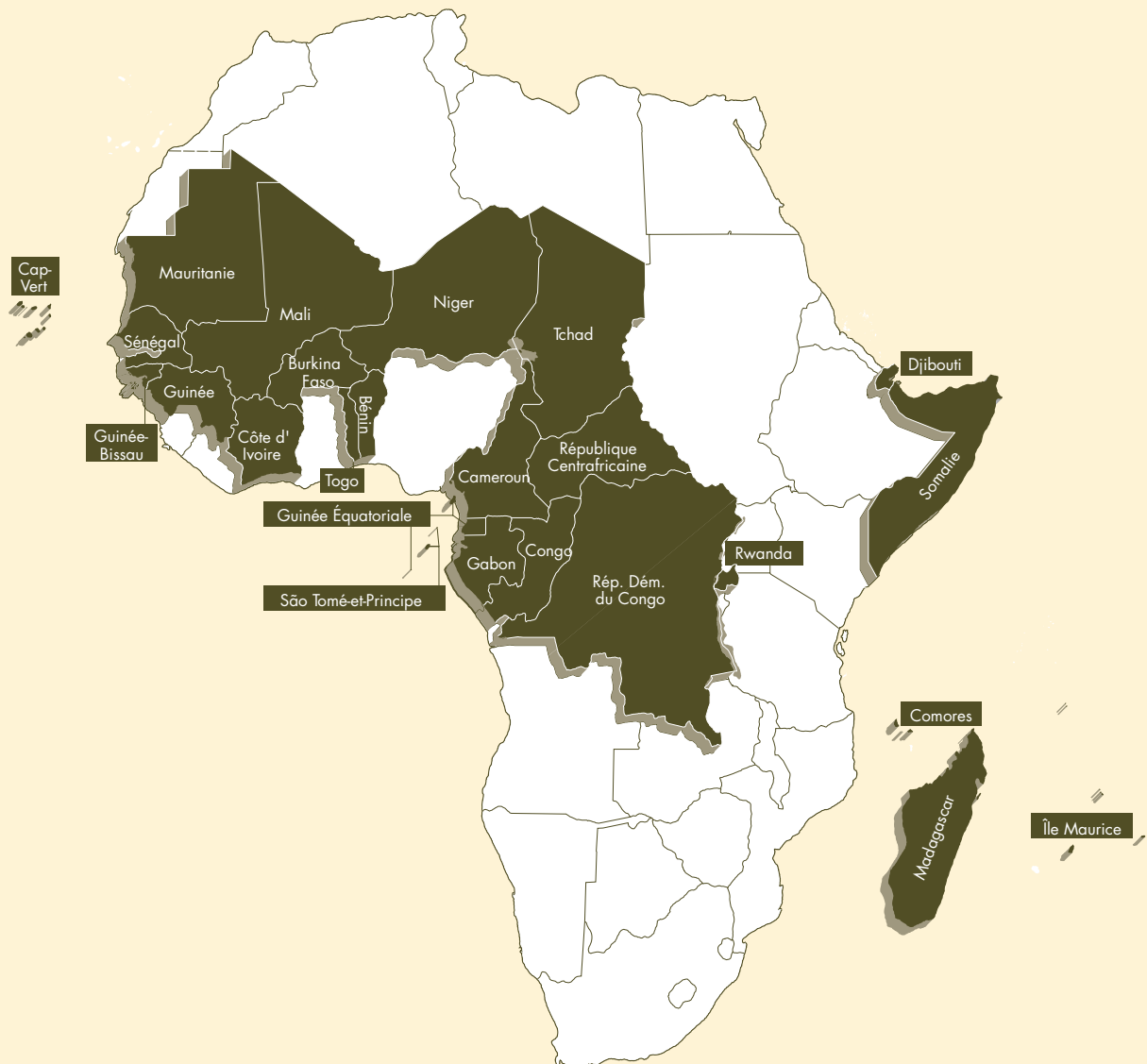
GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE



RAPPORT ANNUEL 2010

(1er juillet 2009—30 juin 2010)

Philippe Ong Seng, Administrateur



LISTE DES PAYS MEMBRES DU GROUPE¹

1. BENIN
2. BURKINA FASO
3. CAMEROUN
4. CAP-VERT
5. CENTRAFRIQUE
6. COMORES
7. CONGO (REPUBLIQUE DU)
8. CONGO (REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU)
9. COTE D'IVOIRE
10. DJIBOUTI
11. GABON
12. GUINEE²
13. GUINEE-BISSAU
14. GUINEE EQUATORIALE
15. MADAGASCAR
16. MALI
17. MAURICE
18. MAURITANIE
19. NIGER
20. RWANDA
21. SAO TOME & PRINCIPE
22. SENEGAL
23. TCHAD
24. TOGO

¹ La Somalie n'ayant pu prendre part à l'élection de l'Administrateur depuis 1992, ce pays n'est pas formellement représenté au Conseil d'administration

² La Guinée est entrée dans le Groupe à la suite des élections d'octobre 1996

BUREAU DE L'ADMINISTRATEUR

PHILIPPE ONG SENG
ADMINISTRATEUR

AGAPITO MENDES DIAS
ADMINISTRATEUR SUPPLEANT

YSSOUF BAMBA
CONSEILLER PRINCIPAL

JEAN-CLAUDE TCHATCHOUANG
CONSEILLER PRINCIPAL

SIBIRI SAWADOGO
CONSEILLER PRINCIPAL

ARMAND E. ATOMATE
CONSEILLER PRINCIPAL

MAMOU KOUYATE EHUI
CONSEILLER PRINCIPAL

AMADOU CISSE
CONSEILLER

ABDOUL KARIM OURO SAMAH
CONSEILLER

FATIMATA DRAVE-DIAKITE
ASSISTANTE

OLIVE BOYER
ASSISTANTE

RASSOOL BIBI BHOYROO
ASSISTANTE

EMILE B. EKAMBY
ASSISTANT

Téléphone: (202) 458-7126
(202) 473-3042
(202) 458-1161

Télécopie: (202) 522-1585
Télex: RCA 248423 (WB) ; WUI 64145 (WB)
Adresse: The World Bank
Room MC13-335
Mail Stop: MC13-1303
1818 H Street, N.W.
Washington, D.C., 20433
U.S.A.

RAPPORT ANNUEL

(1er juillet 2009 – 30 juin 2010)

Table des Matières

	Page
<i>AVANT-PROPOS</i>	
<i>RESUME DES PRINCIPALES ACTIVITES</i>	
<i>PREMIERE PARTIE – RAPPEL DES PRINCIPAUX MESSAGES</i>	
I. Consolidation de l’Effort de Reforme	1
II. Préparation à L’Ere Post-Crise	2
<i>DEUXIEME PARTIE – PRINCIPAUX ACQUIS REALISES ENTRE 2006 ET 2010</i>	
I. Question de la Voix	3
II. Questions de Financement	5
III. Réponse de la Banque mondiale aux Crises	11
IV. Infrastructure	14
V. Intégration Régionale	15
VI. Orientations Stratégiques de la Banque mondiale	16
VII. Gouvernance Interne.....	17
VIII. Initiative pour la Transparence dans l’Industrie Extractive	19
IX. Climat des Affaires : Rapport « Doing Business ».....	20
X. Autres Acquis	21

TABLEAUX

1. Engagements BIRD/IDA dans les pays de notre Groupe
2. SFI : Investissements dans les Pays de notre Groupe
3. Financement du Programme de la Banque mondiale en réponse à la crise alimentaire – GFRP – dans nos pays, à fin août 2010

ENCADRES :

1. Appui de la Banque mondiale aux Etats fragiles : Le cas du Togo

PHILIPPE ONG SENG
Administrateur

AVANT - PROPOS

Madame/ Monsieur le Gouverneur,

Le 31 octobre 2010 marquera la fin de mon second et dernier mandat à la tête de notre Bureau à la Banque mondiale. Ce rapport est donc le dernier que j'aurai eu l'honneur de vous soumettre en ma qualité d'Administrateur de notre groupe au sein de cette institution. Je l'ai voulu bref et centré sur trois devoirs dont je tiens à m'acquitter en ce moment de séparation.

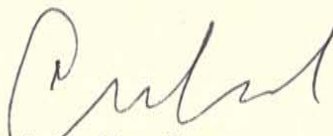
*D'abord un **devoir de gratitude**. Gratitude à l'endroit de chacun de vous pour la confiance, le soutien et la précieuse collaboration que vous avez bien voulu m'accorder tout au long de ces huit dernières années pendant lesquelles j'ai servi respectivement comme Administrateur Suppléant entre 2002 et 2006 et, depuis, comme Administrateur. Gratitude aussi et à travers vous, à l'endroit de vos hautes autorités, de vos collègues de gouvernement notamment en charge des ministères sectoriels, de vos collaborateurs et, d'une manière plus générale, de tous les acteurs et actrices du développement avec lesquels il m'a été donné de travailler. Gratitude enfin, à l'endroit de l'ensemble de mes propres collaborateurs au sein du Bureau, du personnel africain de la Banque mondiale, ainsi que de toutes les personnes de bonne volonté qui, à l'intérieur comme à l'extérieur de cette institution, m'ont apporté leur concours dans l'exercice de cette lourde mais exaltante responsabilité. Je sais compter sur vous pour apporter le même soutien à mon successeur, M. Agapito Mendes-Dias, présentement Administrateur Suppléant, au sein du Bureau.*

*Ensuite, un **devoir de rétrospection** du chemin parcouru. A ce titre et en guise de rappel, je soumetts à votre appréciation dans les pages qui suivent, une vue synoptique, en dix points, d'actions ou de décisions prises par le Conseil d'administration de la Banque mondiale au cours des quatre dernières années, que je considère comme des acquis pour nos pays et dont la réalisation a demandé la participation active du Bureau. Il s'agit par exemple de:*

- (i) *la question de la Voix ayant conduit à la relative consolidation du pouvoir de vote de notre groupe et à la création d'un troisième siège pour l'Afrique sub-saharienne au sein du Conseil d'administration de la Banque mondiale;*
- (ii) *la problématique du financement du développement aussi bien des pays à faible revenu pour lesquels nous avons plaidé dans le cadre des discussions de reconstitution des ressources de l'IDA (IDA-15 et IDA-16) que des pays à revenu intermédiaire et ceux sortant de conflit. A titre indicatif, le niveau des engagements de la BIRD et de l'IDA est passé de 1 688,1 millions de dollars en 2006 à 2 2026,3 millions, en 2007, soit un redressement significatif de 20% qui a été consolidé par des hausses subséquentes de 4% et 5% respectivement en 2008 et 2009 avant d'accuser un léger tassement de 3% en 2010. Au total, les engagements combinés des deux institutions aux pays du groupe ont ainsi atteint la somme de 8 570,8 millions sur les exercices 2007 à 2010. Le nombre de pays du groupe ayant accédé aux bénéfices de l'Initiative PPTE s'est accru de sept: quatre au point d'achèvement (Congo, RDC, RCA et Sao Tome) et trois au point de décision (Comores, Côte d'Ivoire et Togo).*

*Enfin, un **devoir de prospection**. Cette partie du rapport qui précède de fait l'énoncé des acquis, constitue un rappel des principaux messages que j'ai eu à adresser aux Gouverneurs sur les défis de développement de nos pays. Ce rappel touche à deux domaines: les réformes et l'ère post-crise financière qui ne manquera pas de se confirmer dans les mois qui viennent malgré les soubresauts de la crise de l'endettement souverain qui secoue encore l'Europe. Il met notamment l'accent sur le renforcement des capacités industrielles de nos pays en vue d'une plus grande transformation de nos matières premières, ainsi que sur le nécessaire effort à engager au niveau de nos pays pour s'affranchir de la dépendance de l'aide. Il touche également aux sujets connexes du développement du secteur privé et de la coopération Sud-Sud dont l'importance n'est plus à rappeler.*

En vous réitérant mes remerciements pour la confiance placé en moi dans le cadre des élections successives qui ont émaillé ces huit années de service pour le groupe, je vous prie d'agréer Madame/Monsieur le Gouverneur, l'expression de ma haute et fraternelle considération.



*Philippe Ong Seng
Administrateur*

PREMIERE PARTIE

RAPPEL DES PRINCIPAUX MESSAGES

1.1 Mes messages à nos Gouverneurs tiennent essentiellement en deux points. Le premier porte sur la nécessaire consolidation de l'effort de réforme et le second, sur la préparation de nos pays à l'ère post crise.

I. CONSOLIDATION DE L'EFFORT DE REFORME

1.1.1 Déjà dans mon premier rapport annuel, j'invitais les Gouverneurs à regarder les avancées –encore précaires certes, mais réelles- que l'inexorable phénomène de mondialisation a permis aux pays en voie de développement de réaliser. Par exemple, l'Afrique subsaharienne, à la faveur des excellentes performances d'un nombre croissant de pays réformateurs, a réussi, malgré le choc des crises alimentaire, énergétique et financière qui se sont succédées, à maintenir des taux de croissance positifs sur toute la dernière décennie, alors qu'auparavant, elle restait confrontée, comme par fatalité, à un déclin économique prononcé. De fait, n'eût été la poussée démographique intervenue en 2006, l'Afrique, avec une croissance d'environ 5%, en 2007, aurait enregistré, dans le courant de cette année, une baisse notable de la taille de sa population vivant dans la pauvreté.

1.1.2 C'est le lieu de réitérer mon appel à la consolidation des acquis de nos pays. Les réformes doivent être réengagées là où elles ont été interrompues, quelles qu'en soient les raisons. Là où elles sont sur les rails, elles doivent être maintenues et approfondies. L'utilisation des rares ressources intérieures doit être maximisée, dans un environnement assaini par des politiques appropriées en matière de gouvernance. Des secteurs vitaux pour l'élargissement du potentiel de croissance à long terme de nos pays, tels que les infrastructures, l'énergie et l'agriculture qui n'ont que trop longtemps été délaissés au profit des secteurs -non moins stratégiques, il est vrai- de l'éducation et de la santé, doivent être réhabilités. Enfin, le secteur privé qui reste toujours embryonnaire dans la plupart de nos pays malgré la reconnaissance unanime par les gouvernements de son importance cruciale dans l'économie, doit être promu. Par tous les moyens. Dans cette vaste entreprise, nous devons aussi promouvoir l'intégration régionale et forger des alliances économiques avec nos partenaires. Ces alliances devront viser nos partenaires dits traditionnels, mais aussi, me semble-t-il, tous ceux dont l'expérience peut éclairer les décisions de nos gouvernements, notamment dans le cadre d'une coopération Sud-Sud, qui assure l'intérêt bien compris des parties concernées et des populations aussi bien actuelles que les générations futures.

1.1.3 Dans un tel contexte, les attentes de nos pays à l'égard du Groupe de la Banque mondiale, se doivent d'être sans euphorie, dans la mesure où notre développement ne viendra ni de l'extérieur, ni d'une institution quelconque, quels qu'en soient les moyens présumés. Nous devons en effet compter davantage sur la mobilisation de l'épargne intérieure et des flux de capitaux privés plutôt que sur les ressources d'aide, bilatérales ou multilatérales. Pour autant, elles se doivent aussi d'être sans complaisance en terme d'exercice du droit de nos pays à bénéficier de la meilleure assistance possible de l'institution dans le cadre de la mission et des responsabilités qui lui sont confiées.

II. PREPARATION A L'ERE POST-CRISE

1.2.1 Les exercices 2008, 2009 et, dans une moindre mesure 2010, auront été, sans surprise, marqués par la crise actuelle. Une crise dont les premiers signes de détérioration avaient déjà été commentés dans mon rapport annuel 2008 et dont l'étendue et la gravité restent inégalées, depuis la Grande Dépression de 1929. A ce jour, mes craintes de l'année dernière du spectre d'une crise humanitaire ne se sont guère dissipées: quel qu'en soit le rythme de résorption, tout laisse toujours à penser que la crise laissera des séquelles qui resteront longtemps perceptibles dans plusieurs pays en développement, notamment les plus pauvres.

1.2.2 A mon sens, les enjeux majeurs du développement international pour les mois et années à venir résideront, non plus dans la dynamique de la crise actuelle, mais dans l'aptitude des pays à tirer profit des opportunités de la reprise dont les prémices se confirment de jour en jour malgré les incertitudes suscitées par la crise de l'endettement souverain en Europe.

1.2.3 Je reste confiant dans la capacité de l'Afrique, en général et de nos pays, en particulier, à participer à la nouvelle donne de l'ère post-crise qui ne manquera pas d'émerger à l'échelle de l'économie mondiale. Tout en restant attentifs à l'évolution de la crise, les pays africains pourraient, dans un tel contexte, chercher à se positionner pour grossir le rang des pays émergents et se poser en nouveaux pôles de croissance mondiale. Le potentiel existe. Ce, malgré l'impact de la crise. La réalisation de ce potentiel passe, toutefois, par l'approfondissement des réformes en cours, notamment celles visant à faire du secteur privé le principal moteur de la croissance de nos pays. Elle passe aussi par le développement des capacités industrielles de nos pays en vue de la transformation de leurs produits ainsi que par des investissements conséquents dans les infrastructures.

1.2.4 Je m'en tiendrai à ces deux points saillants de la communication que j'ai eue avec nos Gouverneurs sur les défis de développement de nos pays au cours des quatre dernières années. Ces points ont été le fondement de mon action à la tête du Bureau. Ils ont inspiré plusieurs des acquis résumés dans les pages qui suivent.

DEUXIEME PARTIE

**PRINCIPAUX ACQUIS REALISES ENTRE
2006 ET 2010**

I. QUESTION DE LA VOIX

2.1.1 Capitalisant sur les acquis du passé, le Bureau a joué un rôle déterminant dans le renforcement de la Voix et de la Représentation des pays africains au sud du Sahara au sein du Conseil d'administration du Groupe de la Banque mondiale.

2.1.2 En effet, dès ma prise de fonction, et à la faveur des avancées réalisées dans ce domaine par le Fonds monétaire international en octobre 2006, je me suis attelé, avec d'autres administrateurs, à ramener la question de la voix au devant de la scène dès l'exercice 2007 et obtenu qu'elle soit inscrite à l'ordre du jour des différents comités du développement qui se sont suivis jusqu'à sa résolution finale, au printemps 2010.

2.1.3 Nos demandes ont porté sur l'augmentation de la représentation des pays africains au sein des conseils d'administration du Groupe de la Banque ainsi que sur l'augmentation des pouvoirs de vote des pays en développement et en transition respectivement au sein des conseils d'administration de la BIRD, de l'IDA et de la SFI. Les positions défendues par le Bureau à ces différents niveaux se résument comme suit :

1) Augmentation de la représentation des pays africains au sein des conseils d'administration du Groupe de la Banque

2.1.4 Sur ce point, le Bureau a soutenu que sur les 24 administrateurs que compte la Banque, l'Afrique subsaharienne n'en compte que deux, ce qui fait de ses deux représentations, les plus grands collèges électoraux: l'un, le nôtre, avec 25 pays et l'autre, celui du groupe communément dit anglophone, avec 22 pays. Etant donné la charge importante que cela représente nous avons demandé que des administrateurs additionnels soient accordés aux pays d'Afrique sub-saharienne. Ceci aura l'avantage de ramener la taille de leurs collèges électoraux à un niveau plus maniable, tout en augmentant leur capacité à répondre efficacement aux demandes diverses de leurs mandants.

2) Augmentation du pouvoir de vote des pays en développement et en transition à la BIRD

2.1.5 Le pouvoir de vote à la BIRD a deux composantes: Les votes de base qui représentent un montant forfaitaire réparti de manière égalitaire entre tous les membres sans contrepartie financière et les votes attribués aux pays membres en fonction de la part qu'ils détiennent dans le capital de cette institution. Avant la réforme, les pays développés détenaient 60% du pouvoir de vote au sein de la BIRD, contre 40% pour les pays en développement et ceux en transition. Le Bureau a plaidé avec les autres pays en développement pour qu'il y ait parité (50/50) entre les deux groupes à travers d'une part, une augmentation des voix de base par rapport aux voix totales et, d'autre part, un réaligement des parts de capital qui tiennent compte du poids actuel de chaque pays dans l'économie mondiale.

3) Augmentation du pouvoir de vote des pays en développement au sein de l'IDA

2.1.6 Au niveau de l'IDA, le pouvoir de vote assigné au groupe des pays en développement et en transition (groupe II) est de 48,3%. Toutefois, leur pouvoir de vote réel était

en dessous de 41% du fait que de nombreux membres de ce groupe n'avaient pas souscrit à la totalité des parts qui leur ont été assignées. Dans ce contexte, le Bureau a encouragé ses membres à souscrire à la totalité des parts qui leur ont été assignées et soutenu l'idée de la mise en place d'un fonds fiduciaire pour assister les plus pauvres des membres de l'IDA à faire face à cette souscription.

4) *Augmentation du pouvoir de vote des pays en développement et en transition à la SFI*

2.1.7 Le Bureau a également plaidé pour une réforme de la voix à la Société Financière Internationale (SFI) sur les mêmes principes que ceux de la BIRD.

2.1.8 Les délibérations du Conseil d'administration sur la question de la Voix ont conduit à des décisions de réforme en deux phases. Le premier paquet de réformes a été approuvé en novembre 2008, avec les mesures phares suivantes:

- (a) Approbation du projet de résolution proposant aux gouverneurs de la BIRD:
 - (i) d'amender le statut de la BIRD pour augmenter les votes de base à 5,5% du total des votes; (ii) de distribuer 7 117 parts autorisées mais non allouées à seize pays en développement ou en transition pour compenser l'effet de dilution exercé par la distribution des voix de base sur leur pouvoir de vote; et (iii) d'ajouter un administrateur supplémentaire pour permettre à l'Afrique sub-saharienne d'être représentée par trois administrateurs aux conseils de la BIRD, de l'IDA et de la SFI. Cette décision a donné lieu à de nombreuses consultations au niveau des gouverneurs africains aux fins de la reconfiguration des représentations africaines autour de trois sièges au Conseil. Aucun consensus n'a cependant pu se dégager de ces consultations en faveur de l'objectif initial d'assurer une représentation équilibrée de l'Afrique sub-saharienne au Conseil. De ce fait, les deux groupes existants sont restés quasiment inchangés. Ainsi, sur la base des annonces faites à ce sujet lors de la dernière réunion des gouverneurs africains tenue à Freetown, du 12 au 18 août 2010, le troisième siège africain au Conseil de la Banque mondiale, n'inclura que trois pays: l'Afrique du Sud, le Nigéria et l'Angola.
- (b) Accord du Conseil d'administration de la BIRD pour entreprendre une importante étude sur la distribution des parts, selon les termes définis par la note du Comité du développement.
- (c) Accord du Conseil de la SFI pour examiner les implications des réformes relatives à la Voix similaires à celles de la BIRD, sur la Société, ses membres et ses finances.

2.1.9 Le second paquet de réformes qui s'est avéré plus difficile à adopter parce qu'impliquant des ajustements de plus grande ampleur dans les pouvoirs de vote des pays membres, n'a été adopté qu'en avril 2010. Il se compose principalement des mesures suivantes:

- (a) Augmentation de 3,13% de la part des droits de vote de la BIRD détenue par les pays en développement et en transition, pour la porter à 47,19% avec la montée en puissance de pays émergents comme la Chine qui devient ainsi le troisième plus grand actionnaire de la Banque mondiale. Le réalignement de 2010 a fait intervenir une augmentation

sélective de capital de 27,8 milliards de dollars générant un capital libéré de 1,6 milliard de dollars.

- (b) Adoption du principe d'un examen périodique des parts tous les cinq ans.
- (c) Approbation d'une augmentation des voix de base et d'une augmentation sélective de capital de la SFI de 200 millions de dollars, ce qui représente un transfert total de 6,07% du pouvoir de vote des pays développés vers ceux en développement et en transition. Ce transfert a contribué à porter le pouvoir de vote des pays en développement et en transition à 39,48%.
- (d) Au niveau de l'IDA, à travers les souscriptions des membres et la mise en œuvre du Fonds fiduciaire mis en place pour le renforcement de la Voix ("IDA Voice Trust Fund") avec le concours de quatre pays donateurs (France, Norvège, Espagne et Suisse), le pouvoir de vote des pays en développement et en transition est passé à 45,9% contre 40,1% en avril 2008.

II. QUESTIONS DE FINANCEMENT

2.2.1 Dans ce cadre, notre contribution s'est située à trois niveaux: la reconstitution des ressources de l'IDA; l'accroissement de l'appui de la Banque mondiale aux pays à revenu intermédiaire de notre groupe; et l'appui de la Banque mondiale aux Etats fragiles.

A. Reconstitution des ressources de l'IDA

2.2.2 D'une importance cruciale pour nos pays, cette question a fait l'objet d'une attention particulière de la part du Bureau tant dans le cadre des négociations entre bailleurs de fonds qu'au sein du Conseil. En effet, nous avons, dès l'exercice 2007, activement contribué, avec d'autres sièges, à forger le consensus autour d'un transfert historique de 3,5 milliards de dollars devant provenir des résultats nets combinés de la BIRD et de la SFI en faveur de l'IDA-15, ce en dépit d'une forte opposition de la part de certains administrateurs.

2.2.3 Concernant les discussions au titre de l'IDA-15, auxquelles le Bureau a pris une part active, j'ai joint la voix de notre siège à d'autres, pour soutenir un certain nombre de positions tant au sein du Conseil d'administration qu'au niveau des réunions de bailleurs de fonds de l'IDA, pour notamment obtenir les avancées suivantes:

- l'augmentation substantielle de l'enveloppe des ressources de l'IDA-15 (environ 26 % en termes de DTS et 32 %, en termes de dollars). Dans le souci d'accroître les chances de mobilisation effective de ces ressources par nos pays, et de concert avec d'autres sièges, j'ai également demandé et obtenu: (i) la modification de la formule d'allocation des ressources de l'IDA en vue de la simplifier et d'en rendre les résultats plus prédictibles; (ii) le relèvement de l'allocation de base dont nous avons maintes fois demandé l'actualisation au regard de l'érosion monétaire qu'elle avait subie depuis sa mise en place sous l'IDA-9 (1991-1993); et (iii) le relèvement du montant maximum de ressources par tête d'habitant que l'IDA est autorisée à consentir à un pays donné;

- la poursuite de la reconnaissance du rôle prééminent de l'IDA en Afrique au sud du Sahara avec l'affectation d'une part d'au moins 50 % des ressources de l'IDA-15 à cette région;
- le maintien et l'approfondissement de la politique d'affectation de ressources spécifiques à l'appui aux programmes, projets et institutions liés à l'intégration régionale. A ce titre, l'enveloppe de financements pour les projets et programmes régionaux a été globalement portée de 700 millions à 1,2 milliard de DTS. Par ailleurs, dénoncée par notre siège depuis sa mise en place, la règle dite des «deux-tiers/un-tiers» qui conditionnait les tirages sur l'enveloppe régionale à la mobilisation préalable du tiers des financements requis sur l'enveloppe-pays, a également été adoucie. Désormais, les prélèvements sur enveloppe-pays seront plafonnés à 20 % de l'allocation totale de l'IDA au pays concerné.

2.2.4 J'ai poursuivi avec la même vigueur le plaidoyer pour de meilleures conditions de financement pour nos pays dans le cadre du cycle de discussions au titre de l'IDA-16 qui a été entamé en mars 2010 et reste, à ce jour, en cours.

B. L'appui de la Banque aux pays à revenu intermédiaire de notre groupe

2.2.5 Nous avons fait valoir la spécificité de ces pays qui, du fait de leurs caractéristiques à mi-chemin entre les grands pays à revenu intermédiaire des autres régions et les pays de l'IDA, ne bénéficient pas toujours du meilleur soutien possible de la Banque mondiale. Comme en 2007, nous avons insisté, dans ce cadre, sur la nécessité de déployer en leur faveur des instruments adaptés à leurs conditions et de promouvoir des initiatives telles que l'Initiative «Aid for Trade» qui pourrait accélérer leur intégration à l'économie mondiale. Nous avons, en outre, souhaité un meilleur accompagnement de ces pays, mais aussi des autres pays du groupe, dans leurs efforts tendant à améliorer le climat des affaires. Dans le même ordre d'idées, j'ai poursuivi ma plaidoirie pour une réorientation stratégique des opérations de la BIRD vers les pays à revenu intermédiaire les moins avancés ainsi que vers l'ouverture à certains pays classés «exclusivement IDA», de l'accès à ses financements. Cette dernière idée a reçu, dans le cadre de plusieurs débats durant mon mandat et notamment au cours des deux dernières années, des échos particulièrement favorables aussi bien auprès de la haute direction de la Banque que de plusieurs de mes collègues.

C. L'appui de la Banque aux Etats fragiles de notre Groupe

2.2.6 Le rôle du Bureau, dans ce contexte, s'est situé tant au niveau conceptuel avec une participation active aux discussions relatives au cadre d'intervention de la Banque mondiale dans ces pays, qu'au niveau du soutien aux dossiers des pays de notre groupe qui se trouvent classés dans cette catégorie. Il en a résulté plusieurs avancées concrètes, dont le cas du Togo évoqué à titre illustratif, dans l'encadré-1 ci-dessous.

Appui de la Banque mondiale aux Etats fragiles : Le cas du Togo

Le Bureau a, au cours de ces quatre dernières années, fortement appuyé les efforts des autorités togolaises en vue de la reprise des relations du Togo avec le Groupe de la Banque mondiale. Ces relations étaient suspendues depuis 2002 à la suite d'accumulations d'importants arriérés de paiement vis-à-vis de l'Association internationale pour le développement (IDA) consécutives aux troubles sociopolitiques dont le pays a souffert. Il s'en est suivi une normalisation progressive des relations.

Entamée en 2007 suite au rétablissement de la coopération du pays avec l'Union Européenne au lendemain des élections législatives d'octobre 2007, la normalisation des relations du Togo avec la Banque mondiale s'est d'abord matérialisée dans l'adoption du premier Programme pour le redressement économique et la gouvernance appuyé par un don. Ce premier programme doté d'un don de 170,6 millions de dollars avait deux objectifs: (i) faciliter l'apurement des arriérés vis-à-vis de l'IDA, condition indispensable à la normalisation des relations avec la Banque, (ii) appuyer le Togo dans la mise en œuvre des réformes orientées vers le redressement économique et social du pays. Au vu des progrès importants accomplis par le pays dans la mise en œuvre des réformes malgré les effets des crises alimentaire, financière et économique internationales et les inondations auxquelles le pays a été confronté au cours de ces trois dernières années, le programme a été renforcé par un second don de 20 millions de dollars, en mars 2009, puis par un troisième don de 16,3 millions de dollars, en avril 2010.

La préparation de ce Programme a été menée parallèlement et en coordination avec la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) initiée par le Fonds monétaire international (FMI) ainsi que le dialogue engagé par la Banque africaine de développement (BAD) pour l'apurement des arriérés du Togo. En avril 2008, le FRPC a été approuvé par le Conseil d'Administration du FMI. En mai 2008 le don octroyé par la Banque mondiale en appui au Programme pour la redressement économique et la gouvernance a permis d'apurer les arriérés du pays vis-à-vis de l'IDA.

Par la suite, ces actions coordonnées de la Banque et du Fonds ont ouvert la voie à la pleine normalisation des relations du Togo, d'une part, avec les institutions de Bretton Woods et d'autre part, le reste de la communauté internationale. Ainsi, le pays a pu atteindre en novembre 2008, le point de décision de l'Initiative en faveur des Pays pauvres très endettés (PPTE) après six mois de mise en œuvre satisfaisante des programmes conclus avec le FMI et la Banque mondiale, et l'élaboration de son Document intérimaire de Stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP - I). Un accord a été trouvé, dans la même foulée, avec la Banque et le Fonds sur la matrice des déclencheurs du point d'achèvement de l'initiative PPTE. Le DSRP complet 2009-2011 a été adopté par le Gouvernement en juin 2009 et le pays est en bonne voie dans sa progression vers le point d'achèvement de l'Initiative PPTE prévu avant la fin de l'année 2010.

Le processus de normalisation des relations du Togo avec le Groupe de la Banque mondiale a beaucoup bénéficié d'un voyage d'une délégation du Conseil d'administration de la Banque au Togo. Cette visite qui a également concerné le Bénin et, en dehors de notre groupe, le Libéria, avait pour but de permettre aux administrateurs de la Banque de mieux comprendre les besoins et les défis auxquels les pays visités sont confrontés dans leurs efforts de redressement économique afin de mieux orienter l'appui de la Banque dans le cadre de son mandat et des avantages comparatifs liés à ses interventions.

Ce voyage a permis aux participants de constater dans tous nos deux pays visités, le Bénin et le Togo, mais aussi au Libéria, le degré élevé d'engagement et de mobilisation des autorités pour la poursuite des réformes engagées afin de promouvoir le développement durable de ces pays. Au Togo, ils ont pris la mesure du niveau de dégradation des infrastructures, notamment les routes et l'approvisionnement en énergie électrique. Ils ont été convaincus de la nécessité d'accélérer le financement des projets notamment sociaux dans un pays où la cohésion sociale naissante et la stabilité politique demeurent délicates après une longue période de rupture avec la communauté internationale.

2.2.7 Au plan de la mobilisation des ressources, les interventions du Groupe de la Banque mondiale sont demeurées en hausse tant au niveau combiné de la BIRD et de l'IDA, que de la SFI. Bien que non commenté dans ce rapport, le rôle de la MIGA dans nos pays est également resté substantiel.

2.2.8 S'agissant de la BIRD et de l'IDA, le niveau combiné de leurs engagements en faveur des pays de notre groupe a d'abord enregistré, au cours de l'exercice 2007, un bond de 20% par rapport au niveau déjà appréciable de 1 688,1 millions de dollars auquel ils se situaient en 2006, en se hissant à 2 026,3 millions de dollars. A la différence des autres années où les fortes hausses de niveaux d'engagements faisaient place à de fortes baisses subséquentes, ce niveau de 2 026,3 millions s'est, par la suite, amélioré en 2008 et 2009 avec des hausses annuelles de 4% et 5% respectivement, avant d'enregistrer en 2010, un léger tassement de 3%. La hausse la plus notable a concerné la catégorie des pays à revenu intermédiaire du groupe, notamment Maurice, dont le niveau des engagements a connu un quadruplement en passant de 30 millions de dollars, en 2007, à 120 millions en 2010. Au total, la somme mobilisée par l'ensemble des pays du groupe auprès de la BIRD et de l'IDA durant les quatre derniers exercices est ainsi ressortie à 8 570,8 millions de dollars. Ces financements se sont accompagnés d'une accélération du rythme d'accession de nos pays au bénéfice de l'Initiative PPTE, avec sept nouvelles admissions: quatre au point d'achèvement (Sao Tome et Principe, en mars 2009; la RCA, en juin 2009; le Congo, en janvier 2010 et la RDC, en juillet 2010) et trois au point de décision (le Togo, en novembre 2008; la Côte d'Ivoire, en mars 2009; et les Comores, en juin 2010).

2.2.9 La SFI n'a pas été en reste. Elle a augmenté le volume de ses engagements et accordé à nos pays un soutien notable à la croissance économique et au développement du secteur financier, à travers notamment: (i) l'approbation d'une série d'investissements dans des banques (la SFI a investi environ 175 millions de dollars dans Ecobank et ses filiales) dans le cadre des interventions visant à contribuer au renforcement du secteur financier et à soutenir la relance économique de la région; (ii) la mobilisation de 950 millions de dollars pour le Fonds Afrique, Amérique Latine et Caraïbes (ALAC); (iii) le lancement d'emprunts obligataires dans les zones UEMOA et CEMAC pour un montant global d'environ 40 milliards de francs CFA. Ces fonds devraient être réinvestis dans les deux zones, aux fins de faciliter des crédits d'investissement aux PME; (iv) le renforcement des activités d'assistance technique, visant surtout la création et la croissance des PME. Le total des investissements de la SFI dans nos pays au cours des quatre dernières années s'établit à 617,7 millions de dollars.

2.2.10 Les tableaux 1 et 2 ci-dessous, retracent respectivement l'évolution des opérations de la Banque mondiale et de la SFI dans les pays du groupe. Ils montrent, entre autres, que les interventions des deux institutions ont bénéficié à la grande majorité des pays emprunteurs de notre groupe, toutes catégories confondues: pays à faible revenu, pays à revenu intermédiaire et Etats fragiles.

Tableau 1 : ENGAGEMENTS BIRD/IDA DANS LES PAYS DE NOTRE GROUPE
(en millions de dollars E.U.)

PAYS	EXERCICE FISCAL									
	2006		2007		2008		2009		2010	
	BIRD	IDA	BIRD	IDA	BIRD	IDA	BIRD	IDA	BIRD	IDA
BENIN	-	81,0	-	105,0	-	81,0	-	109,0	-	142,8
BURKINA FASO	-	203,1	-	84,0	-	237,7	-	280,0	-	130,0
CAMEROUN	-	71,0	-	227,0	-	125,0	-	100,0	-	189,9
CAP-VERT	-	10,0	-	15,0	-	8,0	-	10,0	-	25,5
CENTRAFRIQUE	-	-	-	124,0	-	7,9	-	21,0	-	74,3
COMORES	-	-	-	5,0	-	-	-	-	-	8,3
CONGO	-	-	-	35,0	-	40,0	-	20,0	-	25,5
CONGO (Rép. Dém.)	-	365,0	-	626,7	-	222,0	-	534,6	-	460,0
CÔTE D'IVOIRE	-	-	-	-	-	555,0	-	245,5	-	155,0
DJIBOUTI	-	-	-	-	-	3,0	-	7,0	-	8,9
GABON	40,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-
GUINEE	-	39,3	-	-	-	41,0	-	10,0	-	-
GUINEE-BISSAU	-	15,0	-	-	-	10,0	-	8,0	-	11,0
GUINEE EQUATORIALE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MADAGASCAR	-	239,8	-	181,6	-	170,0	-	70,0	-	-
MALI	-	192,0	-	220,0	-	100,0	-	226,0	-	183,0
MAURICE	-	-	30,0	-	30,0	-	118,0	-	120,0	-
MAURITANIE	-	66,8	-	18,0	-	5,0	-	4,5	-	25,5
NIGER	-	85,0	-	70,0	-	79,5	-	110,0	-	10,0
RWANDA	-	90,0	-	70,0	-	122,0	-	110,0	-	248,8
SAO TOME & PRINCIPE	-	-	-	-	-	6,0	-	-	-	4,1
SENEGAL	-	190,1	-	160,0	-	80,0	-	185,5	-	243,5
SOMALIE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TCHAD	-	-	-	55,0	-	-	-	-	-	29,0
TOGO	-	-	-	-	-	192,2	-	57,0	-	58,0
AUTRES(*)	-	-	-	-	-	-	-	50,0	-	-
TOTAL	40,0	1 648,1	30,0	1 996,3	30,0	2 085,3	118,0	2 158,1	120,0	2 033,1

Source: Banque mondiale, septembre 2010

(*) Projet d'appui aux institutions de la CEMAC

Tableau 2: SFI – INVESTISSEMENTS DANS LES PAYS DE NOTRE GROUPE
(en millions de dollars)

PAYS	2006	2007	2008	2009	2010
Bénin	-	-	-	10,5	30,8
Burkina		8,50	12,5	10,7	13,3
Cameroun	90,6	-	3,1	1,4	40,0
Cap-Vert	-	-	5,9	-	-
Centrafrique	-	-	-	-	2,8
Comores	-	-	-	-	-
Congo	-	-	-	-	-
Congo, R.D.	5,9	75,0	6,0	7,1	55,2
Côte d'Ivoire	-	-	-	2,1	16,1
Djibouti	-	-	4,0	-	-
Gabon		-	-	-	-
Guinée	-	5,0	30,0	-	-
Guinée-Bissau	-	-	-	-	-
Guinée Equatoriale	-	-	-	-	-
Madagascar	16,0	26,2	5,2	6,4	21,6
Mali	-	-	-	33,8	17,0
Maurice	-	-	-	-	-
Mauritanie	13,1		6,0	6,0	1,3
Niger	-	-	0,6	3,7	4,0
Rwanda	-	10,0	10,8	12,0	3,5
Sao Tomé & Príncipe	-	-	-	0,1	0,1
Sénégal	-	29,0	10,5	2,0	6,3
Tchad	-		-	3,3	26,9
Togo	-	1,6	-	5,0	20,6
TOTAL	125,5	155,3	94,6	108,3	259,5

Source: SFI, septembre 2010

III. REPONSE DE LA BANQUE MONDIALE AUX CRISES

2.3.1 Bien que l'appui du Bureau ait été multiforme, touchant aussi bien aux initiatives prises dans le cadre de la lutte contre la crise financière (augmentation de capital de la BIRD, mécanisme d'avances sur allocations IDA ou "*frontloading*", création du mécanisme de réponse à la crise financière au sein de l'IDA ou "*IDA Crisis Response Window*", création au niveau de la SFI d'une facilité pour les infrastructures, etc...), nous nous concentrerons ici sur le mécanisme d'intervention en faveur de l'agriculture et de la réponse de la Banque mondiale à la crise alimentaire.

2.3.2 Il est établi que les investissements dans l'agriculture réduisent deux fois plus le taux de pauvreté que les investissements dans les autres secteurs de l'économie. Ce constat contraste avec les conclusions de l'évaluation conduite par le Groupe indépendant d'évaluation de la Banque mondiale (*IEG, en sigle anglais*) qui, il y a environ quatre ans, montraient sans ambiguïté que le secteur agricole a été négligé tant par les gouvernements que par la communauté des donateurs, y compris la Banque mondiale. La stratégie de la Banque mondiale pour l'agriculture a, en effet, progressivement été diluée dans un objectif global de développement rural dans lequel elle a été reléguée au second plan. Les compétences techniques nécessaires à l'appui du développement agricole se sont, en conséquence, amenuisées au fil du temps, phénomène qui a lui-même entretenu cette situation.

2.3.3 A titre illustratif, entre les exercices 1991 et 2006, la Banque mondiale a accordé 2,8 milliards de dollars à l'agriculture en Afrique au sud du Sahara, soit seulement 8% du montant total des prêts d'investissements consentis à l'Afrique. Une part substantielle de ces prêts a financé des composantes agricoles de projets ruraux. En effet, des 77 prêts consentis en appui aux politiques de développement, seulement 18 comportaient une composante agricole appréciable. Outre le volume et le nombre de prêts limités, l'évaluation montre que les projets agricoles ont été moins performants que les autres projets de la Banque mondiale dans leur ensemble. Seulement 60% des projets agricoles étaient jugés satisfaisants, en comparaison avec 65% pour les autres projets d'investissements en Afrique, et 73% pour les autres régions de la Banque mondiale. Au niveau des ressources humaines, le nombre d'experts en agriculture et en développement rural étaient en déclin, passant de 40, en 1997, à seulement 17, en 2006. Conjugué aux désengagements des autres partenaires au développement, et aux réductions des budgets nationaux dans le secteur agricole, le retrait de la Banque mondiale du secteur agricole a contribué, à l'échelle du Continent, à une réduction de la production et de la productivité agricole. Devenue importatrice nette de denrées alimentaires depuis 1973, l'Afrique allait connaître progressivement une aggravation des crises de famines, dont le point culminant a été observé en 2007-2008.

2.3.4 Dans ce contexte et sous la pression des pays, des autres partenaires au développement et du Conseil d'administration dont notre siège, la Banque a repositionné l'agriculture comme secteur prioritaire d'intervention et comme vecteurs de la lutte contre la pauvreté et de l'accélération de la poursuite des OMD. Ce faisant, les engagements combinés de la BIRD et de l'IDA en faveur de l'agriculture et autres secteurs connexes ont doublé entre les exercices 2008 et 2009, passant de 2,6 milliards à 5,3 milliards de dollars, d'un exercice à l'autre. Le déclencheur clé de ce repositionnement provient du « *Rapport sur le développement dans le*

*monde 2008: l'Agriculture au service du développement*¹» élaboré dans un environnement de crise alimentaire et énergétique et auquel le Bureau a activement contribué. Le rapport établit de manière convaincante que l'agriculture peut et doit contribuer davantage au développement de l'Afrique, et présente un programme d'actions clair pour atteindre cet objectif. La Banque a par conséquent pris des mesures à court terme pour aider les pays membres à juguler la crise alimentaire qui prévalait, et des mesures à moyen terme pour augmenter la productivité et la production agricole de l'Afrique.

2.3.5 Au titre des mesures à court terme, le Bureau a fortement soutenu au niveau du Conseil d'administration, la mise en place du Programme d'intervention en réponse à la crise alimentaire mondiale (*GFRP, en sigle anglais*) créé en mai 2008 et doté d'un budget de 2 milliards de dollars, et du Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (*GAFSP, en sigle anglais*). Ce dernier programme a été lancé au sommet du G-8 de 2009 à L'Aquila (Italie), avec un objectif de mobilisation de 20 milliards de dollars au profit de l'agriculture. Dans le cadre du GFRP, 18 pays africains dont 13 de notre groupe ont bénéficié respectivement de 405 millions et 110 millions de dollars en appui au secteur de l'agriculture et de l'alimentation. Dans le cadre du GAFSP, la première réunion de son Comité de pilotage tenue en juin 2010 a approuvé le financement de cinq programmes de développement agricole d'un montant de 224 millions de dollars dont deux pour des pays de notre groupe pour un montant de 89 millions (Rwanda, 50 millions et Togo, 39 millions). La prochaine réunion du Comité de pilotage du programme est prévue pour octobre 2010 et plusieurs autres pays de notre groupe sont proposés pour bénéficier de ses financements.

2.3.6 S'agissant des mesures à moyen terme, la Banque a adopté un nouveau plan d'action couvrant les exercices 2010 à 2012 sur la base des connaissances générées par le Rapport sur le développement dans le monde 2008, et aussi à partir des recommandations issues du rapport d'évaluation du programme agricole de la Banque mondiale en Afrique subsaharienne. Dans ce cadre, elle se propose d'accroître son soutien à l'agriculture et autres secteurs connexes d'une moyenne de financements annuels de base de 4,1 milliards de dollars, entre 2006 et 2008, à une moyenne comprise entre 6,2 et 8,4 milliards au cours des trois années subséquentes. Cet accroissement représentera entre 13 et 17% de l'ensemble des engagements de financement de la Banque. Elle augmentera également ses études et services-conseils en agriculture, afin d'aider les pays à identifier et à mettre en œuvre les meilleures systèmes et techniques de production pour augmenter la productivité agricole. La Banque est en bonne voie dans le renforcement de ces capacités internes de soutien au secteur agricole, suite au recrutement de professionnels additionnels et leur décentralisation dans les pays. Elle a aussi augmenté son efficacité en adoptant les méthodes accélérées de préparation et d'approbation des projets, notamment dans le cadre du GFRP et du GAFSP.

2.3.7 Le Bureau a aussi aidé à mieux aligner l'assistance agricole de la Banque aux programmes africains pour plus d'appropriation et d'efficacité de l'aide. C'est ainsi qu'il a obtenu que l'institution situe dorénavant ses actions dans le cadre du Programme intégré pour le développement de l'Afrique élaboré par le NEPAD (*CAADP, en sigle anglais*). Cette mesure répond à l'appel de la déclaration de Paris et à celui de l'Agenda d'action d'Accra pour un

¹ Rapport sur le développement dans le monde 2008. L'agriculture au service du développement. Banque mondiale, Washington DC.

alignement et une harmonisation accrus de l'aide au développement en vue d'une plus grande efficacité et d'un impact plus significatif de l'aide sur le terrain.

Tableau 3 - Financement du Programme de la Banque mondiale en réponse à la crise alimentaire -GFRP- dans nos pays, à fin août 2010

Pays	Montant (millions de dollars)
Sénégal	20
Comores	1
Madagascar	22
Benin	9
Togo	7
Guinée Bissau	5
Guinée	10
Niger	7
Afrique Centrale	7
Djibouti	5
Rwanda	10
Somalie	7
Total	110

Source: Banque mondiale, septembre 2010

2.3.8 Le Bureau a pesé de tout son poids dans le débat sur le mécanisme de réponse de la Banque mondiale à la crise alimentaire, notamment lorsqu'il s'est agi de relever l'enveloppe de ressources du FPCR (le fonds fiduciaire incorporé à ce mécanisme pour permettre l'octroi de subventions aux pays pauvres), de son niveau initial de 100 millions de dollars au montant de 200 millions. A fin août 2010, ce mécanisme avait permis à la Banque mondiale d'octroyer à 12 pays de notre groupe, des financements d'un montant global de 110 millions de dollars, devant les aider à renforcer leurs réponses au phénomène de la vie chère généré par la flambée des prix des produits alimentaires (Voir Tableau-3 ci-dessus). Tout en saluant la création d'un tel mécanisme dont la nécessité s'est illustrée à travers la gravité des crises socio-économiques suscitées par le phénomène de la vie chère dans plusieurs pays en développement, j'ai notamment souligné la nécessité de veiller à assurer l'additionalité des ressources ainsi octroyées à nos pays par rapport à celles qui leurs étaient déjà destinées pour d'autres fins.

2.3.9 J'ai aussi invité la Banque au respect des principes de la Déclaration de Paris, lorsqu'il s'agira de mettre en œuvre les projets financés par ce mécanisme, notamment en ce qui concerne les recommandations de cette déclaration appelant à rechercher l'appropriation des programmes à travers le respect des priorités des pays, le leadership des gouvernements et l'utilisation de leurs systèmes nationaux de passation de marchés.

2.3.10 Enfin, j'ai plaidé en faveur d'un appui conséquent aux programmes et initiatives qui seraient adoptés par nos pays au niveau régional pour élargir leurs bases productives et améliorer les capacités d'offre dans le secteur de l'agriculture.

IV INFRASTRUCTURE

2.4.1 Les évolutions favorables enregistrées dans ce domaine au cours des quatre derniers exercices se résument comme suit:

- L'appui au plan d'action de la Banque mondiale pour le développement de l'infrastructure. Aux termes de ce plan approuvé en 2008, le Groupe de la Banque mondiale entend mobiliser la somme de 220 milliards de dollars sur trois ans pour répondre efficacement aux besoins croissants de financement de l'infrastructure dans les pays en voie de développement. Ce plan devrait également aider nos pays à renforcer les efforts d'adaptation et de mitigation qu'ils déploient dans le cadre de leurs luttes contre les changements climatiques.
- Le volume de prêts de la Banque pour les infrastructures en Afrique a atteint, en 2009, 3,3 milliards de dollars, soit deux fois plus qu'en 2006. Ces ressources qui ont permis la réhabilitation des infrastructures routières, ferroviaires ou portuaires, ont bénéficié à plusieurs de nos pays, comme le Cameroun, la Centrafrique, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, la RDC, le Tchad, et Sao Tomé et Príncipe.
- Les investissements du Groupe de la Banque dans les infrastructures énergétiques et minières en Afrique ont également augmenté à hauteur de 1,4 milliard de dollars en 2009. Quatre de nos pays - le Bénin, la Centrafrique, la Côte d'Ivoire et le Mali- comptent parmi les bénéficiaires de ces investissements.
- La Banque a octroyé des financements contra-cycliques et a triplé ses prêts à la croissance et à la productivité agricoles. Ce qui a aidé, par exemple, le Rwanda à doubler sa production de riz. De plus, la SFI a engagé 300 millions de dollars en financement complémentaire pour des projets d'infrastructure qui sont viables mais en situation de détresse financière.
- Des financements semblables ont, dans les infrastructures sanitaires, stimulé l'accès à l'eau potable pour 1,5 million de personnes supplémentaires à Dakar et d'autres centres urbains au Sénégal, ainsi qu'à près de 200.000 personnes de plus dans la ville de Kinshasa, en République Démocratique du Congo.

2.4.2 Il s'agit désormais d'œuvrer à combler le déficit de financement de 31 milliards de dollars enregistré annuellement dans le secteur des infrastructures. Pour ce faire, la Banque mondiale doit y contribuer plus efficacement notamment dans le cadre de son Plan d'action pour l'Afrique (PAA) adopté en 2005 et actuellement en cours d'actualisation. Une attention particulière doit être aussi accordée à l'Agenda d'action adopté à Accra, en septembre 2008, à la suite de la revue de la Déclaration de Paris de 2005 - et à la mise en place des moyens et instruments de financement des réseaux intégrés d'infrastructures. Enfin, la priorité devra être accordée aux projets régionaux d'infrastructures, facteur-clé de productivité, de croissance, de création d'emplois et de richesses, et par-dessus tout, de réalisation des OMD.

V. INTEGRATION REGIONALE

2.5.1 De par sa fragmentation géographique, politique et économique et sa faible intégration aux marchés internationaux, l'Afrique paie un lourd tribut dans son effort de compétitivité économique et de lutte contre la pauvreté. La plupart des pays africains souffrent de l'étroitesse de leurs économies nationales et des coûts élevés des systèmes de transport, d'électricité et de télécommunications. Ces obstacles physiques sont aggravés par des contraintes politiques, administratives et organisationnelles qui restreignent les mouvements des biens, des capitaux et des personnes au sein même du Continent. Alertés très tôt au moment des indépendances, les dirigeants africains n'ont eu de cesse, depuis lors, d'en appeler à l'intégration politique et économique du Continent. La création de l'Union africaine et celle du NEPAD qui s'est accompagnée de la mise en place de communautés économiques régionales (CERs), ainsi que le lancement des multiples projets et programmes intégrateurs sont autant d'exemples qui témoignent de la volonté des dirigeants africains de promouvoir l'intégration de l'Afrique. Au vu de l'ampleur des défis à relever, le soutien des partenaires au développement est vite apparu essentiel pour obtenir rapidement des résultats significatifs et durables. C'est ainsi que le Bureau a, sur la période allant de 2007 à 2010, gardé au premier rang de ses priorités, la promotion de l'intégration régionale dans l'assistance de la Banque mondiale à l'Afrique.

2.5.2 Cependant, à cause de son modèle-pays, insuffler une approche d'intégration régionale à la Banque mondiale s'est avéré un énorme défi, ce qui explique l'implication relativement tardive de l'Institution dans le processus d'intégration régionale du continent. Il a fallu attendre 2003 pour voir le lancement du Programme pilote régional de l'Association internationale de développement (IDA) et 2004 pour constater l'élévation de la Cellule qui avait été créée dans le cadre dudit programme pilote, au statut de Département de l'intégration régionale au sein de la Vice-présidence Afrique. Comme indiqué plus haut (Chapitre 2 sur les questions de financement), les négociations de IDA-15 ont abouti à une augmentation substantielle des ressources destinées à l'intégration régionale. Cette augmentation est attribuable aux efforts combinés du Bureau, des représentants des bénéficiaires (IDA Borrower Representatives), des Gouverneurs et des hautes autorités de nos pays,

2.5.3 Parallèlement à l'augmentation des ressources, les efforts ont porté sur la recherche d'une plus grande efficacité d'action pour plus d'impact et de résultats sur le terrain. C'est ainsi qu'a vu le jour la Stratégie d'assistance à l'intégration régionale (*RIAS, en sigle anglais*) pour l'Afrique, le premier cadre stratégique global que la Banque ait mis en place pour orienter son action sur le Continent. Le RIAS a été réexaminé par le Conseil d'administration de la Banque mondiale en 2008 pour servir de cadre de priorisation des investissements et des études et analyses des actions d'intégration régionale de la Région Afrique. Il comprend trois piliers d'intervention qui sont: l'infrastructure régionale; la coopération institutionnelle pour l'intégration économique; et les biens publics régionaux. Le RIAS sert aussi de levier pour mobiliser des ressources d'autres partenaires au profit de l'intégration régionale. C'est ainsi que le Département d'intégration régionale de la Région Afrique gère des portefeuilles importants de projets du Fonds global pour l'environnement (*GEF, en sigle anglais*), de Fonds fiduciaires multi-donateurs pour la recherche agricole, l'Initiative du bassin du Nil, et plusieurs autres activités développées dans le cadre du Programme multi-pays sur le SIDA.

2.5.4 Le but premier du programme d'intégration régionale de l'IDA est de combler les «chainons manquants» du réseau d'infrastructure en Afrique: transport et facilitation du commerce (32% des engagements); énergie (26%); et technologies de l'information et des communications (10%). En termes de réalisations, les opérations soutenues par le programme régional de l'IDA ont permis de construire ou de réhabiliter des centrales électriques d'une capacité de 1 400 MW et d'installer 2 800km de lignes de transport inter-pays pour faciliter le commerce régional d'énergie. Sept cent kilomètres de routes et des infrastructures de facilitation des formalités aux frontières et aux ports sont en construction, et ont déjà réduit les temps de transit de plus de 50% le long des principaux corridors de l'Afrique de l'Est et de l'Ouest.

2.5.5 Sous la pression soutenue du Bureau et des autres partenaires, les plénipotentiaires de l'IDA, lors de la revue à mi-parcours de l'IDA-15, en novembre 2009, ont approuvé la proposition de financer sous forme de dons les organisations régionales. En outre, par le biais des fonds fiduciaires qu'elle gère, la Banque continue de soutenir le renforcement des capacités des Communautés économiques régionales, de la Commission de l'Union africaine, et des organisations financières, statistiques et comptables régionales.

2.5.6 Au total, des progrès importants ont été accomplis par la Banque mondiale dans le sens de l'appui aux efforts d'intégration régionale de nos pays. Cependant, l'institution doit en faire davantage pour augmenter les ressources destinées à ce secteur et adapter aussi bien ses politiques que ses instruments aux besoins de financement des programmes et projets régionaux. Le plaidoyer doit donc se poursuivre pour satisfaire la demande croissante de nos pays en ressources de l'IDA dans le domaine de l'intégration régionale ce, de manière additionnelle par rapport aux soutiens traditionnels de l'institution aux programmes nationaux. A titre illustratif, les opérations d'intégration régionale planifiées pour l'après IDA-15 atteignent déjà environ 3 milliards de dollars et sont appelées à augmenter davantage au-delà de l'IDA-16, qui est en cours de discussion.

VI. ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA BANQUE MONDIALE

2.6.1 Au Cours des quatre dernières années, la Banque a procédé par deux fois au réexamen de sa stratégie. Dans un premier temps, il s'est agi d'adopter les thèmes stratégiques de la Banque, et en second lieu d'adapter la stratégie aux évolutions récentes survenues dans l'économie mondiale et surtout au contexte de crise actuel.

1) Thèmes stratégiques

2.6.2 Six priorités stratégiques ont été identifiées par le Président Zoellick quelques temps après sa prise de fonction: (i) l'accent sur l'Afrique sub-saharienne et autres pays à faible revenu; (ii) l'appui aux Etats fragiles; (iii) la réduction de la pauvreté dans les pays à revenu intermédiaire; (iv) la concentration sur les biens publics mondiaux; (v) le développement et la création des opportunités dans le monde arabe ; et (vi) le savoir et l'apprentissage.

2.6.3 Au cours des discussions qui ont conduit à l'adoption de ses priorités, nous avons soutenu que les deux piliers de la stratégie en vigueur doivent être élargis pour tenir compte de deux perspectives rattachées aux politiques de développement: le renforcement des institutions et

l'amélioration de la gouvernance; et l'engagement dans les biens publics mondiaux. Bien que le groupe de la Banque soit déjà engagé dans ces secteurs, il est important que son rôle soit bien défini. Nous avons insisté pour que la priorité de la Banque soit les pays à faible revenu et en particulier l'Afrique. Au plan mondial, 1,5 milliard de personnes environ vivent avec un revenu de moins de deux dollars par jour. La montée des prix des denrées alimentaires menace de causer plus de faim et de malnutrition, alors que le changement climatique a déjà un impact sur l'agriculture, la source de revenu de la majorité des personnes dans les pays pauvres. Les maladies infectieuses, en particulier le VIH/SIDA et la malaria, sont répandues. Plusieurs des pays les plus pauvres en Afrique sont enclavés et manquent de sources d'électricité fiables – ce qui empêche le développement des affaires et du commerce.

2.6.4 Plusieurs des OMD resteraient hors de portée pour ces pays, à moins d'une accélération des progrès en la matière. Pour produire des résultats plus rapides dans la réalisation des OMD, Il serait également souhaitable que le Groupe de la Banque mondiale explore quelques options pour accroître la synergie en son sein.

2) *Orientations Stratégiques après-crise*

2.6.5 En ce qui concerne **les orientations stratégiques pour l'après-crise**, nous avons reconnu la pertinence des cinq domaines de priorité proposés et salué le recentrage de la Banque sur son rôle de lutte contre la pauvreté. A cet égard, il est urgent d'intensifier les efforts pour la réalisation des OMD, avec une attention particulière sur la question du genre, la promotion de la femme.

2.6.6 En ce qui concerne la coordination des efforts des institutions multilatérales avec ceux des organisations régionales, nous avons recommandé que les actions de la Banque soient guidées par le principe de la complémentarité et non celui de la compétition. Dans cette dynamique, il est important que la sélectivité et la division du travail entre les banques de développement multilatérales soient orientées vers les besoins exprimés par les pays et que ceux-ci soient également responsables de leurs propres priorités.

2.6.7 Nous avons également invité la direction de la Banque à accorder une haute priorité à l'Afrique et aux secteurs et sujets suivants: l'agriculture, les infrastructures en vue d'améliorer la productivité, le développement du secteur privé et l'intégration régionale. Afin de maintenir l'attention sur les défis et les engagements vis-à-vis des pays IDA, des Etats fragiles ou affectés par les conflits, nous avons invité la direction de la Banque à s'assurer que des mécanismes appropriés soient développés en leur faveur. Au nombre de ceux-ci, nous avons encouragé la Banque à inscrire, conjointement avec le FMI, une action exceptionnelle de réduction de la dette dans le cadre des initiatives PPTE et IADM pour permettre le rééquilibrage budgétaire post-crise, la consolidation des réformes structurelles et la stabilité macroéconomique.

VII. GOUVERNANCE INTERNE

2.7.1 Dans le cadre de sa participation au Comité du Conseil d'administration du Groupe de la Banque mondiale en charge de la Gouvernance et des affaires administratives (COGAM) dont il était membre, le Bureau a pris une part active au Groupe de Travail institué en 2007 pour mener des réflexions et faire des propositions concrètes pour la réforme de la

gouvernance interne de la Banque mondiale. Cette réforme avait été demandée par le Comité du développement du printemps 2007, suite à la crise qui avait conduit au départ du Président Wolfowitz de la Banque mondiale.

2.7.2 Il s'en est suivi l'adoption par le Conseil d'administration d'une série de réformes importantes qui ont déjà connu un début d'exécution à travers toute la Banque. Ces réformes ont visé trois principaux objectifs.

(i) Recentrer le Conseil du Groupe de la Banque mondiale sur une fonction plus stratégique que celle du suivi routinier du fonctionnement quotidien de l'institution. Le rôle accru des CAS pour définir et anticiper les créneaux d'assistance de la Banque a été particulièrement souligné, à cet égard;

(ii) Améliorer le rôle de contrôle et de suivi des responsabilités par la direction de la Banque. Dans ce cadre, la nécessité d'un contrôle des tâches plus perfectionné et d'un meilleur fonctionnement des organes de gestion du risque tels le Département de l'audit interne, le Panel d'inspection, la Vice-présidence chargée des questions d'intégrité, a été soulignée; et

(iii) Accroître l'efficacité du travail du Conseil. Une telle efficacité passe par une documentation plus efficace et plus fluide pour les prises de décisions, une gestion plus souple et plus efficace de l'Ordre du Jour du Conseil, et la réforme de diverses pratiques comme l'accroissement des prises de décision automatiques «par absence d'objection» pour donner plus de temps au Conseil pour les questions de stratégie. Elle passe également par l'amélioration des règles de renvoi ou d'ajournement des dossiers du Conseil, ou encore par l'amélioration des règles de la présidence du Conseil, etc...

2.7.3 Il est par ailleurs important de noter que ce travail d'amélioration de la gouvernance interne va de pair avec celui de renforcement de la confiance interne et de lutte contre la corruption effectué par la Commission de Haut Niveau sur la Modernisation de la Banque mondiale (*Volker Panel*), mise en place par le Président Zoellick, en mars 2009. L'élévation du Département de l'intégrité (INT) à un niveau de Vice-présidence et l'interaction mutuelle accrue entre INT et les Opérations ont créé une atmosphère positive plus propice à la détection de la fraude et de la corruption dans les opérations de la Banque. Le Bureau a, en outre, activement participé à la discussion de tous ces sujets dans le cadre de sa participation au Comité d'audit dont il est membre depuis novembre 2008.

2.7.4 Les réformes ainsi menées au plan de la gouvernance interne de la Banque mondiale sont d'autant plus importantes pour nos pays qu'elles participent à l'amélioration de la gestion de cette institution et en font un outil de développement plus souple pour répondre aux défis nouveaux du développement. En outre, la sauvegarde des fonds propres de la Banque ainsi qu'une gestion appropriée du risque, procurent un outil de financement plus fiable.

2.7.5 Nous sommes d'avis que les bases des réformes internes à la BIRD/IDA doivent reposer essentiellement sur (i) la modernisation des services, (ii) l'amélioration de la qualité du service au client, (iii) la performance des systèmes, et (iv) l'obligation de résultats et le respect des normes.

2.7.6 Dans le même ordre d'idées, nous avons encouragé la direction de la SFI à poursuivre les réformes dans les quatre domaines suivants: (i) la simplification des procédés d'investissement, (ii) la clarification des droits de décision et de rendre compte, (iii) le développement d'une plateforme du savoir, et (iv) le renforcement de la gestion du talent et le développement du leadership. Nous demeurons convaincus qu'au terme de ces réformes l'efficacité et la rentabilité de la Société seront renforcées à travers une décentralisation poussée allant de pair avec une responsabilité accrue de ses organes ainsi qu'une gestion moderne des ressources humaines et du savoir.

2.7.7 Dans le cas de la MIGA, nous notons que des mesures importantes ont été prises ces dernières années pour augmenter son efficacité et réduire les contraintes liées aux procédures pour les investisseurs et les soumissionnaires privés.

VIII. INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DANS L'INDUSTRIE EXTRACTIVE

2.8.1 Le Bureau a participé à plusieurs négociations visant l'adhésion des pays de notre groupe à l'Initiative pour la Transparence dans l'Industrie Extractive (ITIE).

2.8.2 L'ITIE est une initiative d'envergure mondiale lancée en 2002 pour promouvoir une meilleure gouvernance dans les pays dotés en ressources naturelles à travers la publication et la vérification de tous les paiements effectués par les entreprises et de toutes les recettes publiques provenant de l'exploitation des ressources pétrolières, gazières et minières.

2.8.3 La supervision de l'initiative est assurée par un Conseil constitué d'un président élu et de membres représentant les pays en développement dotés en ressources naturelles, les donateurs, les sociétés internationales et nationales d'exploitation de pétrole, de gaz et de ressources minérales, la société civile et les investisseurs. Des institutions multilatérales de développement telles que la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et la Banque africaine de développement prennent part aux réunions du Conseil de l'ITIE en qualité d'observateurs. Un Secrétariat basé à Oslo, en Norvège, appuie le travail du Conseil de l'ITIE et coordonne l'ensemble des activités de l'Initiative. La Banque mondiale gère un Fonds fiduciaire multi-donateurs (MDTF) qui appuie les activités d'assistance technique et financière du Groupe de la Banque aux pays ayant adopté l'initiative de même que les activités d'échange de savoir sur l'Initiative au plan mondial. Les pays contribuant au MDTF sont l'Allemagne, l'Australie, la Belgique, le Canada, l'Espagne, la France, la Norvège, les Pays-Bas et le Royaume-Uni.

2.8.4 L'ITIE est devenue en quelques années la norme mondiale de promotion de la transparence et de la responsabilité en matière de paiements et de recettes dans les pays producteurs de pétrole, de gaz et de ressources minières.

2.8.5 Parmi les 29 pays ayant adopté l'ITIE à ce jour, 18 sont en Afrique, 2 en Asie de l'Est, 4 sont dans la région Europe et Asie Centrale, 4 sont en Amérique Latine et 1 au Moyen Orient. Parmi les 18 pays africains figurent les 13 pays suivants de notre groupe: le Cameroun, la République Démocratique du Congo, la République du Congo, la Cote d'Ivoire, la Guinée équatoriale, le Gabon, la Guinée, Madagascar, le Mali, la Mauritanie, le Niger, Sao Tomé et Príncipe et le Tchad.

2.8.6 Les contacts restent en cours pour travailler à l'adhésion d'autres pays du groupe en collaboration avec les gouvernements concernés et les services de la Banque.

IX. CLIMAT DES AFFAIRES: RAPPORT "*DOING BUSINESS*"

2.9.1 Lancé en octobre 2003, le rapport *Doing Business*, communément appelé «*Doing Business*» (DB) est considéré comme l'une des publications phares du Groupe de la Banque mondiale. *Doing Business* mesure la législation des affaires dans 181 pays et villes sélectionnées au niveau national et sous-régional. L'objectif principal de *Doing Business* est de déterminer un indice de «*facilité de faire des affaires*». Les pays sont ainsi classés de 1 à 181, la première place indiquant le plus haut niveau de facilité. Un classement élevé sur l'indice de «*facilité de faire des affaires*» signale un environnement réglementaire propice aux opérations commerciales. L'indice correspond à la moyenne des classements sur les 10 indices étudiés, à savoir, la création d'entreprise, l'octroi de licences, l'embauche des travailleurs, le transfert de propriété, l'obtention de prêts, la protection des investisseurs, le paiement des impôts, le commerce transfrontalier, l'exécution des contrats et la fermeture d'entreprise. Chaque indice est pondéré du même coefficient.

2.9.2 Au delà des débats sur la méthodologie et nonobstant les limites intrinsèques à l'exercice, nous pensons que *Doing Business* peut être utile à nos pays dans leurs stratégies visant à attirer les investissements privés dont les effets induits sur l'accélération de la croissance et la création d'emplois sont largement reconnus. Aussi, avons-nous fortement soutenu l'utilisation de ce rapport comme outil stratégique et appuyé les efforts de nos pays pour améliorer leur classement dans le cadre de l'exercice. En effet, *Doing Business* a inspiré ou servi de base à plus d'une centaine de réformes dans le monde. Dans notre groupe, un certain nombre de pays continuent à réformer et visent désormais les plus hauts niveaux de facilité dans les différents domaines couverts par *Doing Business*. Maurice vient en tête de ce peloton qui comporte en outre plusieurs autres pays de notre groupe comme le Burkina, Madagascar, le Mali, le Rwanda, la RDC et le Sénégal, dont les efforts se sont déjà traduits par des améliorations dans leur classement à différents niveaux. Concernant l'accès au crédit, *Doing Business* a eu à souligner une réforme majeure au niveau de la couverture des registres dans cinq de nos pays : le Gabon, le Tchad, le Cameroun, le Congo et la Guinée Equatoriale.

2.9.3 Le Bureau, en synergie avec d'autres, a demandé et obtenu l'accroissement de l'appui de la SFI au développement des capacités techniques des pays en matière de mise en œuvre des réformes souhaitées. L'unité affectée à cette tâche, appelée «*Doing Business Reform Team*», est déjà intervenue dans des pays de notre groupe comme le Rwanda, le Burkina et Madagascar. Cette unité travaille en étroite collaboration avec, d'une part, le FIAS («*Foreign Investment Advisory Services*») et le Département de la SFI chargé du Climat des investissements («*Investment Climate Department*») et, d'autre part, avec les gouvernements désireux d'accélérer les réformes.

X. AUTRES ACQUIS

2.10.1 D'autres acquis auxquels j'ai apporté le soutien du Bureau durant ces quatre dernières années ont concerné:

- **La révision du plan d'action de la Banque mondiale pour l'Afrique:** Adopté en septembre 2005 successivement par le Conseil d'administration de la Banque et le Comité de développement, ce plan a été réexaminé d'abord, en session informelle du Conseil d'administration, le 20 mars 2007, puis au Comité de développement du printemps 2009. Nous avons œuvré à son maintien et à son approfondissement;
- **L'adoption du cadre d'action stratégique de la Banque mondiale relatif aux changements climatiques et au développement:** ce cadre d'action stratégique est assorti d'instruments financiers qui pourraient bénéficier à plusieurs de nos pays;
- **La décentralisation de la SFI:** Sur les 19 agences de la SFI installées en Afrique, les centres régionaux de Dakar, Johannesburg et Nairobi sont maintenant fonctionnels à plein temps. Cette décentralisation a facilité le ciblage des pays en difficulté en adaptant les produits et les services de la SFI à leurs situations particulières. Elle a également favorisé l'engagement de la Société dans les pays sortant de conflit (des projets pilotes existent maintenant en RDC et en République Centrafricaine), avec une concentration sectorielle sur le climat des investissements et les marchés financiers;
- **La mise en œuvre de la politique de la Banque en matière de parité:** Le Bureau s'est joint à d'autres pour demander et obtenir: (i) l'augmentation du pourcentage des projets couvrant de manière explicite la dimension genre à plus de 50% en 2010, contre 45 % en 2009; (ii) l'augmentation des lignes de crédit destinées aux femmes entrepreneurs à travers 5 banques commerciales dans 12 pays, atteignant un volume de 48 millions de dollars, en 2010. (iii) le choix du genre comme l'un des six thèmes des discussions au titre de l'IDA-16, et (iv) le choix du thème sur la relation entre égalité des sexes et développement, pour le Rapport annuel 2012 de la Banque mondiale.
- **Le développement du capital humain:** la stratégie du Bureau a toujours été de mettre l'accent sur l'amélioration des systèmes de renforcement des capacités à tous les niveaux. Cette question est restée au centre de nos priorités, notamment au fort de la crise financière, avec un appel appuyé à la Banque pour qu'elle œuvre au maintien des investissements dans les secteurs sociaux clés comme l'éducation et la santé. Nous avons également plaidé pour une assistance rapide aux groupes vulnérables.

